

Bilan de la session «Repyramidage» 2024 du CNU 25

par le bureau de section (mandat 2023-2027)

→ La session «Avancement de grade» de la section 25 du CNU s'est tenue le 18 mars 2024 à l'Institut Henri Poincaré. L'ensemble de la section tient à remercier l'IHP pour son chaleureux accueil et son assistance matérielle.

Le dispositif temporaire de promotion «interne» au sens des établissements du corps des maîtres et maîtresses de conférences vers le corps des professeurs et professeures des universités, créé en 2021 pour une période 5 ans, s'est poursuivi en 2024. L'objectif est de rééquilibrer les pyramides des corps des laboratoires, et plus généralement des sections, vers une proportion de 60% de maître-ses de conférences et 40% de professeur-es des universités. En novembre 2023, la section 25 du CNU était composée d'environ 62% de maître-ses de conférences (835) et de 38% de professeur-es des universités (510). Ce déficit de professeur-es des universités est à l'origine de la création chaque année de supports de promotions internes ouverts dans la section.

En 2024, huit établissements ont ainsi ouvert un support de repyramidage en section 25, ce qui a conduit à l'examen par la section de 25 dossiers. Plusieurs de ces supports étaient aussi ouverts dans d'autres sections (la section 26 en l'occurrence) sans que le bureau de la section ne soit mis au courant par la DGRH. Poursuivant la méthode utilisée par la section lors de la mandature précédente, ces dossiers ont été examinés établissement par établissement avec un-e rapporteur-se géographique et un-e rapporteur-se thématique. La section a systématiquement accompagné sa notation d'avis circonstanciés. Comme dans le cas des promotions, ces textes détaillés s'adressaient avant tout à l'établissement pour la suite de son processus de sélection (audition d'un sous-ensemble de candidats par un comité *ad hoc*, puis décision du chef d'établissement). Il est clair que, dans l'ancien régime de la qualification, l'ensemble des dossiers qu'elle a examinés auraient été (re)qualifiés aux fonctions de professeur. On remarque une forte disparité dans le nombre de dossiers de candidature par établissement allant de 1 à 5. La nature même de ces promotions internes fait mettre en concurrence directe les collègues d'un même laboratoire. Rappelons que l'auto-censure n'est jamais une bonne stratégie et qu'il convient donc de candidater lorsqu'un support est ouvert. Les années passées, la section a été témoin d'établissements où le nombre avéré de candidatures de haut niveau a incité à ouvrir encore d'autres supports de promotions internes ultérieurement.